

VILLE DE CHAUMES EN BRIE (77390)
**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017**
Date de la convocation

13.12.2017

Date d'affichage

13.12.2017

Le dix-neuf décembre deux mille dix-sept, vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GUYONNAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Jean-Paul GUYONNAUD, Mathieu ARLANDIS, Colette MARECHAL, Eliane NORET, Marie-Pierre CHEVALLIER, Anne BONIN, Sylvie CONDAMINET, Guylaine FREUND, Emmanuel DEPOTS, Flavien CARCAUD, Nathalie MAURIZE, François VENANZUOLA, Emmanuel ANTHOINE, Stéphane BOLATRE, Alain PINÇON

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

François GONDAL donne pouvoir à Eliane NORET, Eddy MARSAL donne pouvoir à Marie-Pierre CHEVALLIER, Jean-Claude SIMON donne pouvoir à Emmanuel ANTHOINE, Nathalie DUTRIAUX donne pouvoir à François VENANZUOLA, Pierre LADROIT donne pouvoir à Mathieu ARLANDIS

Le ou les membres absent(s) :

Nadine URSULET, Laurent RENOULLEAU

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Eliane NORET.

Nombre de Membres :	22
En exercice :	22
Présents :	15
Absent(s) représenté(s) :	5
Absent(s) :	2

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05

Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Eliane NORET.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Budget ville – Décision modificative n°3.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la séance de la manière suivante :

- Ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
 - Budget ville – Décision modificative n°4.

Le conseil municipal valide l'ajout du point relatif au Budget ville – Décision modificative n°4.

Aucune remarque de la part des membres présents, l'ordre du jour du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1 - Budget ville – Décision modificative n°3.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017-016 en date du 13 avril 2017 approuvant le budget primitif de la ville pour l'exercice 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications techniques sur le budget notamment en transférant la somme de 90 000€ du compte 615231 au compte 6413 pour 70 000€ et compte 6453 pour 20 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 (cf. tableau en annexe).

2 - Budget ville – Décision modificative n°4.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017-044 en date du 29 juin 2017 relative à la dissolution de la communauté de communes de l'Yerres à l'Ancoeur (CCYA),

VU la délibération n° 2017-016 en date du 13 avril 2017 approuvant le budget primitif de la ville pour l'exercice 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications techniques sur le budget notamment en modifiant les résultats de la commune par l'intégration au compte 001 de 88 383,79€ et au compte 002 de 77 912,52€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 4 (cf. tableau en annexe).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Le Maire,

Jean-Paul GUYONNAUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

N° DELIBERATIONS	
2017-086	Budget ville – Décision modificative n°3
2017-087	Budget ville – Décision modificative n°4

Feuille de présence
Conseil Municipal du mardi 19 décembre 2017

	NOM et PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR		PRESENTS	REPRESENTES
			NOM	SIGNATURE		
1	Monsieur GUYONNAUD					
2	Madame URSULET					
3	Monsieur ARLANDIS					
4	Madame NORET					
5	Monsieur GONDAL		Noret			
6	Monsieur DEPOTS					
7	Madame CHEVALLIER					
8	Madame MARECHAL					
9	Madame BONIN					
10	Madame CONDAMINET					
11	Madame FREUND					
12	Monsieur CARCAUD					
13	Monsieur MARSAL		Charvillat			
14	Monsieur PINÇON					
15	Madame MAURIZE					
16	Monsieur LADROIT		ARLANDIS			
17	Monsieur SIMON	donne pouvoir à	M ^r Anthoine Emmanuel			
18	Monsieur VENANZUOLA					
19	Madame DUTRIAUX	donne pouvoir à	M ^r Venanzuola Francis			
20	Monsieur ANTHOINE					
21	Monsieur BOLATRE					
22	Monsieur RENOULLEAU					

Affiché le :

Retiré de l'affichage le :

5 2